

Contrat d'engagement de livraison

une fois par mois

de caisses de fruits et produits de l'exploitation

avec les adhérents de l'AMAP

de DRAGUIGNAN



récolte 2018

dates	15/10/18	12/11/18	10/12/18	07/01/19	04/02/19	Total
Caisse pommes 7,5 kg : 21,00€						
Caisse pommes 13 kg : 33,00€						
caisse poires* 6 kg: 18,00 €						
Cartons jus de pommes X 6 23,00 € *						
Mini jus de pommes X 20 32,00 € *						
total de la commande						

(*5 variétés de poires produites en AB par Bruno et Gilles et leurs vergers de Saint Auban d'Oze dans le 05, est situé à 1000 mètres d'altitude.)

Le présent contrat est passé entre le producteur **Bruno DEBON** « terres des nus » quartier le plan 83300 CHATEAUDOUBLE Tél **06 08 04 51 25** bruno.debon@neuf.fr et le consommateur :

M., Mme,
adresse
tel.....portable.....e-mail.....

Conditions de règlement Chèques à libeller à l'ordre de Bruno DEBON **total :€**

Producteurs et consommateurs ont adhéré aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter.

ENGAGEMENT des PARTIES

Date et Signature

Le producteur

Date et Signature

Le consommateur

Contrat d'engagement de livraison

une fois par mois

de caisses de pommes et produits de l'exploitation

avec les adhérents de l'AMAP

de DRAGUIGNAN



récolte 2018

dates	15/10/18	12/11/18	10/12/18	07/01/19	04/02/19	Total
Caisse pommes 7,5 kg : 21,00€						
Caisse pommes 13 kg : 33,00€						
caisse poires* 6 kg: 18,00 €						
Cartons jus de pommes X 6 23,00 € *						
Mini jus de pommes X 20 32,00 € *						
total de la commande						

(*5 variétés de poires produites en AB par Bruno et Gilles et leurs vergers de Saint Auban d'Oze dans le 05, est situé à 1000 mètres d'altitude.)

Le présent contrat est passé entre le producteur **Bruno DEBON** « terres des nus » quartier le plan 83300 CHATEAUDOUBLE Tél **06 08 04 51 25** bruno.debon@neuf.fr et le consommateur :

M., Mme,
adresse
tel.....portable.....e-mail.....

Conditions de règlement Chèques à libeller à l'ordre de Bruno DEBON **total :€**

Producteurs et consommateurs ont adhéré aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter.

ENGAGEMENT des PARTIES

Date et Signature

Le producteur

Date et Signature

Le consommateur